

# Chapitre 1

## Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

### **Contenu**

Introduction.....	3
Remerciements.....	8

# Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

## Introduction

**1.1** La mission de mon bureau, mentionnée dans notre plan stratégique pour la période de 2014 à 2020, est la suivante :

*Fournir de l'information objective et fiable en temps opportun à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*

**1.2** Le présent volume de notre rapport de 2015 fournit les rapports de performance suivants :

- Gestion de la dette publique : Notre audit vise à comparer l'état de la dette publique du Nouveau-Brunswick avec celui des autres provinces canadiennes et à déterminer si le ministère des Finances adopte une méthode prudente de gestion de la dette qui permet d'atténuer les risques liés à la dette publique;
- Édifice du Centenaire : Notre objectif était de rendre compte de la planification d'infrastructure que le gouvernement envisageait pour l'édifice du Centenaire à Fredericton, des conséquences financières connexes pour les contribuables de la province, et de l'état actuel des installations.

**1.3** Nous avons également inclus notre chapitre de suivi sur l'état de la mise en œuvre des recommandations des chapitres des audits de performance des années antérieures. Le chapitre de cette année comprend les résultats de notre examen du taux de suivi des recommandations inclus dans les rapports de performance de 2011 suivants :

- Commissions d'épuration des eaux usées;
- Partenariat public-privé (PPP) : école intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord;
- Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif;
- Entente sur le logement social de la SCHL.

**1.4** Il comprend également l'état de la mise en œuvre des recommandations comprises dans nos chapitres de 2012 et 2013, ainsi que :

- l'annexe A, qui présente un « résumé des projets importants réalisés dans les ministères et les organismes de la Couronne depuis dix ans »;
- l'annexe B, qui présente un « rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2011 »;
- l'annexe C, qui présente un index afin de relier chaque ministère ou organisme de la Couronne aux parties du rapport qui le concernent.

**1.5** Il y a quatre secteurs particulièrement préoccupants que j'aimerais souligner dans le cadre de ce volume.

### **Mise à jour sur Atcon**

**1.6** Comme il est mentionné dans notre chapitre de suivi, nous avons rencontré les responsables d'Opportunités Nouveau-Brunswick pour être mis au courant de leurs progrès liés à la mise en œuvre des recommandations de notre audit de 2015 sur l'aide financière accordée à Atcon Holdings inc. et à l'industrie. Nous remarquons que les responsables d'Opportunités Nouveau-Brunswick ainsi que le Bureau du Conseil exécutif mentionnent avoir agi rapidement pour répondre à un certain nombre de recommandations émises dans notre rapport d'audit. Cependant, la mise en œuvre de nos recommandations n'a pas encore été vérifiée.

**1.7** En général, le travail fait par le gouvernement jusqu'à date est positif étant donné que notre rapport a été publié il y a seulement neuf mois, en mars 2015. Mon souhait est que 100 % des recommandations soient mises en œuvre afin de diminuer le risque qu'une situation semblable se reproduise. Nous effectuerons un travail de suivi en 2016 pour vérifier la mise en œuvre des recommandations.

**1.8** En ce qui concerne les questions relatives au dossier Atcon demeurées sans réponse (par exemple, à quoi les 70 millions de dollars ont servi, qui a profité de 70 millions de dollars en aide financière du gouvernement et quels fournisseurs ont été payés en relation avec l'aide et les garanties de prêts consentis par le gouvernement, etc.) je suis toujours préoccupée. Mon bureau reçoit toujours de nombreux appels, courriels et lettres concernant ce dossier.

**1.9** En ce moment, je voudrais aviser l'Assemblée législative de mon intention de poursuivre des travaux supplémentaires sur le dossier Atcon. Je poursuis présentement des processus pour gagner l'accès aux livres et registres d'Atcon, qui sont commis à la garde d'Ernst & Young inc., séquestre nommé par la cour.

**1.10** En ce qui concerne les ressources, je vais aviser le comité de l'Assemblée législative qui approuve mon budget de mon intention d'effectuer ces travaux. Le comité peut s'attendre que je vais exiger des ressources humaines et financières au-delà de mon budget actuel. Je tiens à assurer le comité que tous les efforts seront faits pour être aussi économe et efficace que possible tout en produisant des résultats. À l'issue de mes travaux, j'ai l'intention de soumettre un rapport indépendant qui répondra à un nombre de questions sans réponse, y compris la question la plus courante que mon bureau entend des citoyens concernés à l'égard du dossier Atcon, soit « à quoi les 70 millions de dollars ont servi ? »

**1.11** Aussi, il est important de noter que, dans une lettre reçue le 18 juin 2015, le greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet écrit : [traduction] « *Si vous jugez que la question doit être examinée davantage afin de déterminer les dispositions finales de l'aide financière liée au dossier Atcon, le gouvernement a mentionné qu'il soutiendra cet examen et coopérera dans le cadre de sa réalisation.* »

**Le total des frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative n'est toujours pas rendu public**

**1.12** Lors de notre examen de suivi de 2015 portant sur l'audit de 2011 des frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif, nous avons été déçus de constater que le Bureau du Conseil exécutif et l'Assemblée législative n'avaient pas encore mis en œuvre deux recommandations importantes. La mise en œuvre de ces recommandations est essentielle pour nous assurer que les députés puissent être tenus responsables des frais de bureau de circonscription. J'encourage l'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif à mettre en œuvre ces recommandations dès que possible.

**Des progrès ont été faits dans l'établissement d'un plan exhaustif à long terme pour les infrastructures, mais du travail reste à faire**

**1.13** Dans le présent volume, nous avons, encore une fois, fait mention des domaines dans lesquels nous croyons que la gestion de l'infrastructure provinciale pourrait être améliorée. En particulier :

- Nous avons conclu, dans le chapitre sur l'édifice du Centenaire, relatif à l'édifice du Centenaire, que le gouvernement n'a pas réussi à mettre en œuvre un plan à long terme et s'est concentré sur les décisions à court terme. De plus, le gouvernement a été indécis durant 9 ans en ce qui concerne l'avenir de cet édifice qui continue de coûter des millions de dollars aux contribuables. De plus, d'une façon plus générale, le gouvernement n'a pas suivi de plan à long terme pour les infrastructures en ce qui concerne sa gestion des espaces de bureaux du gouvernement.

- Concernant notre travail de suivi sur le chapitre de 2011 sur les partenariats entre les secteurs public et privé, nous continuons à croire que le ministère des Transports et de l'Infrastructure devrait, en coopération avec les ministères des Finances et de l'Éducation, mettre au point un système de gestion des actifs pour les écoles provinciales, en parallèle avec la prise de mesures budgétaires visant à protéger le financement à long terme nécessaire à l'entretien adéquat des écoles de la province tout au long de leur vie utile.

**1.14** J'ai formulé, dans le rapport de la vérificatrice générale de 2012, volume II, chapitre 1, une recommandation à l'intention du ministère des Transports et de l'Infrastructure concernant le besoin, pour la Province, de dresser un plan détaillé à long terme pour les infrastructures afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles tout en tenant compte des défis financiers auxquels la Province fait face. Les recommandations détaillées et les réponses du ministère en 2015 peuvent être trouvées dans la pièce 1.1.

**1.15** J'encourage les membres du Comité des comptes publics (CCP) à discuter de cette question importante avec les représentants du MTI lorsqu'ils se présenteront devant le comité.

## **Gestion de la dette publique**

**1.16** Notre chapitre sur la dette publique comprend un certain nombre de recommandations pour le ministère des Finances. J'aimerais souligner, en particulier, ma recommandation adressée au ministère des Finances concernant l'élaboration d'une stratégie exhaustive de gestion de la dette à faire approuver par le Cabinet. Cette recommandation aidera à garantir que des pratiques cohérentes de gestion de la dette à long terme sont suivies au Nouveau-Brunswick.

## **Remerciements**

**1.17** Le personnel de mon bureau a travaillé très fort pour effectuer les travaux qui ont mené à ce volume sur notre rapport. Les chapitres individuels de ce rapport reflètent leur niveau d'engagement, de professionnalisme et de diligence. Je tiens à leur exprimer ma reconnaissance pour leur apport et leur dévouement soutenu à la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick.



Kim MacPherson, CPA, CA  
Vérificatrice générale

## Pièce 1.1 - Résumé des recommandations

Recommandations	Réponse du Ministère
<p>Nous recommandons que le ministère des Transports et de l'Infrastructure élabore et mette en œuvre un plan détaillé à long terme pour l'infrastructure afin d'assurer la viabilité et la sécurité des routes, des hôpitaux, des écoles, des ponts et d'autres infrastructures provinciales essentielles, tout en tenant compte des défis financiers auxquels la province fait face.</p> <p>Il est essentiel que le plan contienne les éléments ci-dessous :</p>	<p>[Traduction] <i>Le MTI s'est engagé à élaborer un plan à long terme (10 ans) d'immobilisations (infrastructure) pour l'exercice financier 2015-2016. Ce cadre de planification stratégique à long terme (procédure et stratégie) établira les principaux projets en matière de transport et d'infrastructure d'édifice que le MTI prévoit entreprendre au cours de la prochaine décennie ainsi que d'autres catégories de dépenses en immobilisations. Il expliquera comment ces projets importants seront priorisés, les exigences de financement et les échéances. Ce cadre de planification stratégique à long terme fournira trois échéanciers de planification : annuel/opérationnel (1 an) – projets qui sont approuvés par le budget d'immobilisations et qui sont en cours dans la saison de construction actuelle; 2) Tactique (2-3 ans) – projets qu'on entend réaliser au cours des deux à trois prochaines années (projets en cours) et qui comprennent un budget d'ingénierie; 3) Stratégique à long terme (4-10 ans) – projets envisagés à long terme pour les quatre à dix prochaines années et qui sont reconnus comme projets à l'étude. »</i></p> <p><i>Ce cadre de planification stratégique à long terme présente un modèle de gouvernance qui compte la participation de la haute direction de toutes les divisions du ministère. Le comité est responsable d'assurer que le plan affiche les projets potentiels par suite de consultation suffisante menée auprès des intervenants clés, y compris les ingénieurs de districts, les représentants élus, les municipalités et l'industrie. Ces projets sont validés et priorisés en utilisant des outils de prise de décision fondés sur des données probantes et des évaluations, et en incorporant des principes basés sur la gestion des actifs. Ce cadre va refléter les avantages financiers attendus provenant du gouvernement fédéral selon le Nouveau Plan Chantiers Canada ainsi que des fonds provenant des municipalités à travers le Programme de financement pour les routes provinciales désignées dans les municipalités de la province.</i></p>
<p>1. rationaliser les actifs (c.-à-d. les actifs considérés comme non essentiels sont mis hors service et cédés de manière appropriée);</p>	<p>[Traduction] <i>Le MTI a établi un cadre décisionnel qui sera utilisé pour prendre des décisions concernant la cession des actifs redondants. La méthodologie a déjà été mise à l'essai à l'égard de projets de cession potentiels. Le gouvernement a approuvé une décision en juin 2015 de fermer de façon permanente le vieux pont Jemseg suivant une recommandation appuyée par le cadre décisionnel du MTI.</i></p>
<p>2. appliquer une démarche budgétaire à long terme qui prévoit des sommes pour l'entretien en fonction du cycle de vie;</p>	<p>[Traduction] <i>Les besoins financiers annuels pour la gestion des actifs sont inclus dans le plan d'immobilisations.</i></p>
<p>3. assurer une source protégée de financement au niveau de base qui est jugé nécessaire pour correctement entretenir les actifs en service;</p>	<p>[Traduction] <i>Le plan d'immobilisations, qui inclut un financement à long terme pour la gestion des actifs, sera soumis au gouvernement pour approbation. De plus, le MTI étudie diverses options, notamment des mesures législatives, pour protéger un niveau de financement de base pour la gestion d'actifs pour les actifs existants.</i></p>

Pièce 1.1 - Résumé des recommandations (suite)

Recommandations	Réponse du Ministère
4. avoir un horizon de planification de 20 ans;	[Traduction] <i>Par sa propre recherche des plans dans d'autres juridictions et compte tenu des tendances changeantes dans les besoins en infrastructures, le MTI a décidé de réduire l'horizon de temps à 10 ans, ce qui va permettre le temps nécessaire pour la planification.</i>
5. établir un processus en vertu duquel les nouvelles immobilisations sont construites uniquement si une analyse de rentabilité en démontre le besoin et prévoit notamment la réinjection des économies découlant des actifs rationalisés dans les coûts d'entretien de la nouvelle immobilisation en fonction du cycle de vie;	[Traduction] <i>Le plan d'immobilisations mettra l'accent d'abord sur les exigences de réparation des actifs existants. Les nouveaux projets d'immobilisations seront examinés selon le cadre décisionnel du MTI pour la gestion des actifs avant d'être inclus dans le plan.</i>
6. appliquer la stratégie et le système de gestion des actifs du Ministère à tous les actifs essentiels, ce qui favoriserait une approche axée sur l'établissement des priorités en fonction du cycle de vie au moindre coût pour tous les actifs essentiels;	[Traduction] <i>Le MTI poursuit des travaux pour la mise en œuvre de modèles de gestion des actifs pour toutes les classes d'actifs, qui sont à divers niveaux d'achèvement. Le modèle pour les routes (traitement des surfaces) est achevé et est utilisé chaque année. Le modèle pour les ponts, les ponceaux et les toits (édifices) sera achevé et utilisé en 2015.</i>
7. publier annuellement un rapport de rendement public qui présente notamment l'état réel des actifs essentiels comparativement aux cibles préétablies, et expliquer les raisons de tout écart significatif	[Traduction] <i>Le ministère a établi des mesures de rendement et des cibles annuelles dans le cadre de son table de bord équilibré et continue d'évaluer ces mesures de façon régulière. Ces indicateurs incluent le pourcentage des routes en «mauvais» état et le pourcentage des ponts avec un IEP «mauvais». Les mesures de rendement sont publiées dans le rapport annuel du MTI.</i>
8. mettre en place un processus ou un mécanisme pour faire en sorte que le Ministère fasse preuve de discipline financière à long terme (comme des modifications législatives, du financement prévu dans la loi ou des ententes contractuelles).	[Traduction] <i>Par l'approbation du plan d'immobilisations décennal, le gouvernement s'est engagé à ce processus et au financement à long terme. Le MTI fait des recherches sur des modèles, y compris la législation, qui va renforcer cet engagement.</i>